
Règles de vie en copropriété

| PARTIES COMMUNES

- Garder halls et escaliers dégagés
- Signaler tout dégât dans la messagerie Coprivia

| BRUIT ET VOISINAGE

- Travaux bruyants aux horaires autorisés par la commune
- Prévenir ses voisins avant un événement

| DÉPENSES

- Toute dépense est déposée puis validée par chaque copropriétaire
- Chacun règle sa part selon ses tantièmes

Ces règles complètent, sans le remplacer, le règlement de copropriété.